15 juin 2012 -12:43

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2012

Financement des groupes locaux d'évaluation médicale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui instaure un financement public des groupes locaux d'évaluation médicale (GLEM).

Ces groupes, au nombre d'environ 1700, réunissent des médecins d'une même spécialité dans le but de s'entretenir de manière critique au sujet de leur propre pratique. Dans la pratique, ils étaient jusqu'à maintenant financés par l'industrie pharmaceutique.

Le projet prévoit une intervention de 200 euros par réunion de GLEM avec un maximum de quatre réunions financées par an.

Pour pouvoir bénéficier de cette intervention, le GLEM ne peut en aucune manière être financé par l'industrrie pharmaceutique ou un autre sponsor. Il doit en outre avoir été organisé au moins quatre fois au cours de l'année calendrier, avec chaque fois au moins trois participants.

Une application en ligne est mise en place pour que chaque reponsable de groupe puisse communiquer à l'INAMI les dates et sujets de réunion ainsi que le numéro de compte pour le versement de l'intervention.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2020 - news.belgium.be